

Quantité de DMA collectés / hab. INSEE



Documentation TerriSTORY®
docs.terristory.fr

Quantité de DMA collectés / hab. INSEE

Informations principales

| | |
|-------------------------|---|
| Nom de l'indicateur | Quantité de <u>DMA collectés / hab. INSEE</u> |
| Année de diffusion | 2015 et 2019 à 2024 |
| Millésime de la donnée | <u>ORDEC</u> 2026 |
| Unité | kg/hab |
| Source de la donnée | <u>ORDEC</u> |
| Maille de diffusion | EPCI et supérieur |
| Périmètre de production | <u>INSEE</u> 2024 |

Description de l'indicateur

Cet indicateur permet d'afficher aux mailles disponibles les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) rapportées au nombre d'habitants, exprimées en kg / hab. La population prise en compte dans cet indicateur est la population INSEE.

Les quantités peuvent être filtrées selon :

- le type de collecte (collecte séparée, déchèterie, plateforme d'apports de déchets verts)
- le type de déchets collectés (ordures ménagères résiduelles, emballages/papiers, emballages verre, déchets alimentaires des ménages, déchets verts, encombrants, autres déchets, gravats, mobilier, bois)

Source des données

Ces données sont produites et diffusées par Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE), en tant qu'opérateur technique de l'Observatoire régional des déchets-économie circulaire (ORDEC) en Auvergne-Rhône-Alpes. Elles sont téléchargeables sur le site de l'ORDEC.

Le nombre d'habitants INSEE est extrait des données de population de la base ADEME SINOE®. La population diffusée par SINOE® est la population INSEE officielle de l'année des données quand elle est connue, sinon il s'agit d'une estimation de la population de l'année des données modélisée à partir des dernières données INSEE disponibles. Pour en connaître plus sur le calcul de la population SINOE®, cliquez [ici](#).

Éléments méthodologiques

Ces données sont issues des données collectées annuellement par l'[ORDEC](#) sur le périmètre d'exercice de la compétence de collecte des déchets. Elles sont ensuite rapportées à la commune au prorata de la population, puis réagrégées par territoire, y compris pour ceux n'exerçant pas la compétence de collecte des déchets. Cela permet d'avoir des chiffres pour l'ensemble des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les déchets de voirie et les véhicules hors d'usage ne sont pas comptabilisés dans le calcul de l'indicateur.